Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue lundi le 7 juin 2021, à 19h30, en vidéoconférence (ZOOM), sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Yvan Bessette
Guy Chamberland
Frédéric Bélisle

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2021-06-07-001 **Ouverture de l'assemblée de consultation publique**

Il est proposé par M. Guy Chamberland, et appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2020-06-07-002 **DM-2021-04 Demande de dérogation mineure (163, 21e Avenue, lot 4 565 269)**

Nature de la demande : demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 4 565 269, situé au 163, 21e Avenue, concernant l'agrandissement de la résidence par un garage annexé qui empièterait dans la marge latérale.

L'agrandissement devrait ainsi se trouver au plus près à 1,25 mètres de la ligne de propriété latérale. L'implantation projetée représente donc un empiétant d'au maximum 0,75 mètres dans la marge latérale, fixée à 2 mètres dans la zone RA-5.

La séance publique ayant lieu à huis clos, la demande de dérogation mineure a été affichée afin que les citoyens et le demandeur puissent émettre leurs opinions par écrit au préalable.

Recommandations du CCU favorable à la demande.

Aucune objection de la part de citoyen.

2020-06-07-003 **DM-2021-05 Demande de dérogation mineure (201, 21e Avenue, lot 4 565 309)**

Nature de la demande : demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 4 565 309, situé au 201, 21e Avenue, concernant l'empiètement en marge avant d'un vestibule projeté.

Le projet prévoit transformer et agrandir le perron existant pour en faire un vestibule fermé de 3,66 m par 3,35 m. Ce projet constitue un agrandissement du bâtiment principal dont l'implantation projetée représente un empiétant d'au maximum 2,32 mètres dans la marge avant, fixée à 8 mètres dans la zone RA-5. En outre, une galerie empièterait de 3,52 mètres et un escalier empièterait de 5,01 mètres dans ladite marge avant.

La séance publique ayant lieu à huis clos, la demande de dérogation mineure a été affichée afin que les citoyens et le demandeur puissent émettre leurs opinions par écrit au préalable.

Recommandations du CCU défavorable à la demande.

Aucune objection de la part de citoyen.

2020-06-07-004 **DM-2021-06 Demande de dérogation mineure (146, 22e Avenue, lot 4 565 281)**

Nature de la demande : demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 4 565 281, situé au 146, 22e Avenue, concernant l'implantation dérogatoire d'un nouveau garage isolé.

Le propriétaire désire ainsi construire un garage isolé se trouvant à 2,45 mètres de la résidence principale, alors que le paragraphe A(7) de l'article 4.11 du règlement de zonage numéro 401 prévoit que : « *[l]es garages isolés (…) ne peuvent pas être implantés à moins de trois mètres (3m) du bâtiment principal qu'ils desservent.* »

La séance publique ayant lieu à huis clos, la demande de dérogation mineure a été affichée afin que les citoyens et le demandeur puissent émettre leurs opinions par écrit au préalable.

Recommandations du CCU favorable à la demande.

Aucune objection de la part de citoyen.

2020-06-07-005 **Fermeture de l'assemblée de consultation publique**

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

La fermeture de l'assemblée à 19h38.

Adoptée à l'unanimité

M. Jacques Lavallée
Maire

M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier